

Qui mieux que vous ?

Vous souhaitez donner du sens à votre métier et nos missions vous intéressent ?

Passez le concours d'agent des Finances publiques. Organisé une fois par an, il se compose d'épreuves écrites et orales.

Un concours adapté aux différents profils

Découvrez les options à choisir sur rejoindrelesfinancespubliques.gouv.fr > Rejoindre les Finances publiques > Concours > Brevet

Annales, rapports du jury, supports multimedia et partenaires sont mis à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation.

Une formation rémunérée

Après votre réussite au concours, vous bénéficierez d'une formation rémunérée dans un de nos établissements de l'École nationale des Finances publiques pour apprendre les fondamentaux du métier et rencontrer vos futurs collègues.



De vraies perspectives de carrières

Tout est mis en œuvre pour vous offrir des conditions de travail motivantes.

- La rémunération⁽¹⁾ de 23 031 € pour un poste en Île de France et 22 210 € pour un poste hors Île-de-France, en début de carrière ;
- Évoluer régulièrement et passer aux grades supérieurs tous les 4 à 6 ans. Aux Finances publiques, 5 agents sur 6 bénéficient d'une promotion au cours de leur carrière.
- L'environnement de qualité, avec une attention particulière portée à l'organisation des espaces de travail et près d'un collaborateur sur deux en télétravail.

⁽¹⁾ Rémunération nette annuelle minimale au 1^{er} janvier 2024 en début de carrière (1^{er} échelon) avant prélèvement à la source, hors avantages familiaux, hors fonctions particulières pour une activité à temps plein.

rejoindrelesfinancespubliques.gouv.fr



Au ministère de l'Économie et des Finances mettez votre talent au service d'une économie forte et durable.

Direction générale des Finances publiques - Avril 2024

Concours d'agent des Finances publiques

Vous avez le **brevet** et voulez un métier avec des possibilités d'évolution ?



Qui?

mieux que vous pour réussir notre concours ?